

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

POLITIQUE SUR LA LOCATION DE LA GLACE DU CENTRE SPORTIF DAVID PELLETIER

1. OBJET

La présente politique a pour objet de faciliter la gestion des heures de la glace et de mieux répartir les heures de travail des employés affectés aux services des loisirs.

2. PRINCIPES

La Municipalité de Sayabec désire offrir des services de qualité à tous les utilisateurs de la glace au Centre sportif David Pelletier. Elle veut être équitable envers tous et en particulier, pour les résidents de la Municipalité.

3. ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

À compter du 1^{er} décembre 2010, toute personne, groupe ou association désirant utiliser des heures de glace au Centre sportif David Pelletier devra faire une réservation à cette fin.

4. MODALITÉS D'APPLICATION

Cette réservation peut se faire de vive voix, par écrit, par téléphone ou par courriel à la coordonnatrice des loisirs trois (3) jours à l'avance.

La coordonnatrice des loisirs complète le formulaire nécessaire et s'assure de la disponibilité des heures de réservation demandées. (Annexe 1)

Si ces heures demandées ne sont pas disponibles, elle peut proposer une autre plage horaire au client et ce dernier peut refuser ou accepter la proposition.

Dans les cas où le groupe ou l'équipe utilise toujours les mêmes heures et la même journée, une seule réservation suffit.

En cas de résiliation ou d'annulation de la part du groupe ou de l'organisme, ce dernier doit aviser vingt-quatre (24) heures à l'avance la coordonnatrice aux loisirs. Advenant le défaut d'aviser en temps voulu la coordonnatrice, le groupe ou l'organisme se verra facturer les heures réservées.

